

d'excellentes recommandations au Gouvernement, mais il a fallu attendre longtemps avant qu'un gouvernement décide d'y donner suite.

La question des transports est essentielle pour ma province, l'île du Prince-Édouard. L'union du Canada a été réalisée au moyen des transports. Les provinces d'en haut n'avaient pas de ports de mer. Comme leur commerce se développait elles jetèrent les yeux sur leurs voisines et enjolèrent le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse au point de les faire entrer dans l'union, parce que ces deux dernières possédaient deux merveilleux ports de mer, à savoir celui de Saint-Jean et le meilleur port de mer de la côte Atlantique, Halifax.

Puis, en 1873, on a attiré ma province dans la confédération. La commission royale cite, à la page 171, les conditions de l'union. Voici:

Un service convenable de bateaux à vapeur, transportant les malles et passagers, qui sera établi et maintenu entre l'île et les côtes du Canada, l'été et l'hiver, assurant ainsi une communication continue entre l'île et le chemin de fer Intercolonial, ainsi qu'avec le réseau des chemins de fer du Canada.

Ce n'est là qu'un extrait des conditions de l'union. On a rempli cette condition, jusqu'à un certain point, au cours des quelques dernières années, en nous assurant le service quotidien de navires comme le *Prince-Edward*, le *Charlottetown* et l'*Abeigweit*. La commission aurait dû aller un peu plus loin et citer en entier les conditions de l'union de 1873. A l'extrait que j'ai cité, elle aurait dû ajouter le suivant:

Et telles autres dépenses relatives aux services qui, en vertu de "L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867", dépendent du gouvernement fédéral, et qui sont ou pourront être alloués aux autres provinces.

Cet accord est vieux de près de soixante-dix ans. La commission royale attendait-elle de l'île du Prince-Édouard que celle-ci se contentât des conditions de cette époque-là, surtout si l'on songe qu'une des conditions de l'union était censée être un régime de transports semblable à celui dont jouissaient les autres provinces, compte tenu de l'évolution des circonstances? Voilà une question trop longue à traiter ce soir. Peut-être en aurai-je l'occasion plus tard.

Il est une autre question que j'aimerais évoquer mais dont je ne trouve aucune trace dans le rapport. Il se peut toutefois que je n'aie pas eu l'intelligence d'en pénétrer tout le sens et d'y trouver mention de la question que voici: Qui a le droit de déterminer les tarifs à l'égard des bacs? Voilà qui a toujours constitué un objet de controverse et de désaccord entre moi et le souriant et aimable ministre des Transports. J'aimerais toutefois entendre l'opinion de la commission royale à cet sujet.

Lorsque cet excellent bâtiment qu'est l'*Abeigweit* a été confié au sous-traitant des transports qu'est le National-Canadien en vue de son exploitation, j'ai fait valoir qu'il n'aurait pas fallu le lui confier sans un accord en bonne et due forme, portant que l'exploitation se ferait aux termes des conditions de l'union de 1873.

On n'en a aucunement tenu compte. Nous sommes entrés dans la confédération à certaines conditions qu'on a déjà mentionnées. Les sous-traitants n'en tiennent pas compte. Il incombe encore au Gouvernement de s'assurer que nous ayons passé un contrat, en ce qui concerne l'île du Prince-Édouard, en vertu duquel le bateau serait exploité d'après les termes de la Confédération. Cependant, c'est un point que nous pourrions étudier plus tard.

Une autre question que j'aimerais traiter est celle du service de transbordement entre l'île Wood et Caribou. Ce service est exploité par la *Northumberland Ferries Limited*; c'est un des meilleurs services de transport dans l'île du Prince-Édouard. La société a débuté modestement, mais le trafic a tellement augmenté qu'elle veut de plus gros bateaux pour assurer le service. Je sais qu'elle a présenté, il y a quelques jours, un mémoire à ce sujet au ministre des Transports et au Gouvernement.

Je ne crois pas que je devrais parler du mémoire, car je ne doute pas qu'on ait fait à ce propos des promesses qui seront rendues publiques sous peu. Toutefois, je tiens à dire que le ministre devrait avoir bien soin de donner suite à tous les vœux énoncés dans ce mémoire. La société mérite le meilleur traitement possible de la part du Gouvernement. Elle a donné un bon service et, sans ce service de transbordement, nous aurions été entièrement isolés de la terre ferme lors de la grève du rail.

De fait, nous étions isolés car, à la suite d'une erreur commise par quelqu'un,—j'ignore de qui il s'agit et je ne voudrais pas accuser directement qui que ce soit avant que nous ayons un rapport définitif,—le bac transbordeur était immobilisé. Il s'agissait là d'un navire navigant dans les eaux du roi, comme on dit dans le langage de la confédération. Ces gens n'avaient pas le droit de faire la grève; le Gouvernement aurait dû leur ordonner de continuer leur travail ou de s'en aller. Ainsi, les communications auraient pu se faire du moins par voitures et par camions.

Cependant, avant que la grève fût terminée, le Gouvernement ou quelqu'un a découvert qu'on était dans l'erreur et le service a été rétabli. Dans l'intervalle, le transbordeur de l'île Wood a rendu un grand service